
Renvoi à la commission des subsistances de la pétition des administrateurs du district de Beaugency demandant à être dispensé de la réquisition des grains, lors de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission des subsistances de la pétition des administrateurs du district de Beaugency demandant à être dispensé de la réquisition des grains, lors de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 363;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_42052_t1_0363_0000_7;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

Dominique Peyssies, 1 sabre.
 La femme de Projean, 1 chemise.
 Dolivier aîné, sociétaire, 100 livres en blé, et 100 livres pour 1 roupe, 2 chemises et 2 paires de bas.
 Dominique Sicard, sociétaire, 2 chapeaux, 1 paire de guêtres, toile pour 2 chemises et 10 livres.
 Bernadou, 3 setiers de blé à concurrence de 68 livres.
 George Lacroix, 1 roupe.
 Fauquet, sociétaire, 25 livres.
 Citoyenne Lacoste, 2 chemises.
 Jean Brioté, 10 livres.
 Pierre-Alexis Sevène, sociétaire, 400 livres.
 Jean Marie Duches, sociétaire, 3 paires de souliers.
 Sabatier, sociétaire, 1 paire de souliers et 2 paire de bas.
 Joseph Bonnet, 1 paire de boucles d'argent.
 Dupui, sociétaire, 1 roupe.
 Antoine Terreng, sociétaire, 5 paires de souliers et 3 paires de bas.
 Couchon-Arnae, 1 roupe et 2 chemises.
 Marrast, sociétaire, 4 paires de souliers.
 François Petit, 100 livres.
 Jean-Pierre Delpech, sociétaire, 2 chemises et 30 livres.
 Jean-Pierre et Raymond Delhom frères, 60 livres.
 Raumiou, sociétaire, 2 paires de souliers, 2 chemises et 2 paires de bas.
 Saint-Paul, épouse Duffaut, 5 livres.
 Julie Boussil, 1 chemise, 2 paires de souliers.
 François Chuzel, 100 livres.
 Vendemois, 200 livres.
 Vendemois fille, 50 livres.
 Dolivier cadet, 200 livres.
 Casteras fils, 3 chemises et 40 livres 4 sols, dont 10 livres 4 sols en numéraire.
 Labatut, 1 chemise.
 Calers-Bayonne, 30 livres.
 Thérèse Laurens, 20 livres.
 Barrou, 30 livres.
 Sau, 2 paires de souliers et 2 paires de bas.
 Jean-Jacques Broustet, 25 livres.
 Barrère, sociétaire, 100 livres.
 Larreue, 2 chemises et 50 livres.
 Campaniol, 1 giberne et 10 livres.
 Joseph Sales, sociétaires, 2 casseroles en cuivre rouge et 10 livres.
 Ignace Martres, un bon de 72 livres pour le montant d'un habit d'uniforme.
 Sicard l'Indien, sociétaire, 150 livres.
 Saint-Jean fils, 1 paire de souliers et 1 sabre qui est déposé à la municipalité.
 Saint-Paul fils, 3 chapeaux.
 Saint-Paul père, 10 livres.
 Citoyenne Sevène-Perez, vingt-cinq livres.
 Citoyenne Delpech, 20 livres.
 Citoyenne Dubarry, 20 livres.
 Citoyenne Lays, 1 chemise.
 Desclaux, père-fils de Lansac, ancien officier, 1 épée poignée en argent et 2 paires de guêtres.
 Citoyenne Bernard Bayonne, 10 livres.
 Labroquerie, veuve Baudou, 10 livres.
 Labroquerie cadet, 10 livres.
 Bessef, tourneur, 5 livres.
 Jean Donné, 5 livres.
 Maisseng cadet, de ses épargnes, 6 livres en numéraire.
 Merlin aîné, de ses épargnes, 30 livres en numéraire.
 Étienne Delpech Landelle, 5 livres.

Étienne Gelé, 5 livres.
 Duprat-Lapièrre, 5 livres.
 Citoyenne Peyssies, 2 chemises et 2 paires de bas.
 Jacques Dané, 5 livres.
 Fraisse, secrétaire, 25 livres.
 Baptiste Projean, 15 livres.
 Veuve Molinier, 5 livres.
 Darros, 50 livres.
 Martres-Soleil, 15 livres.
 François Commenge, 10 livres.
 Saint-Jean Cadet, père, 6 livres.
 Fauré fils, en numéraire, 24 livres.
 Jean-Barthe, 10 livres.
 Lespinasse, 300 livres, 4 chemises et 6 paires de bas.
 Citoyenne Desclaux, femme du médecin, 10 livres.
 Pierre Delpesch aîné, 30 livres.
 Becanne, secrétaire, 10 livres.
 Bertrand Fauré, 50 livres.
 Citoyenne Romieu, directrice de l'hôpital, 15 livres.
 Mourere, huissier, 10 livres.
 Lansac père, 20 livres.
 Par la citoyenne Danay, 10 livres.
 Citoyenne Gaillas cadet, 2 chemises et 20 livres.
 Montaubrie, meunier, 30 livres.
 Nicolas Alberé, aubergiste, 1 chemise et 5 livres.
 La citoyenne Anne Baudou, sans-culotte pauvre, 20 sols.
 Champié huissier, 10 livres.

Résultat général des dons ci-dessus :

1 ^o Habits.....	1 habit.
2 ^o Roupes.....	10 rouples.
3 ^o Chemises.....	36
4 ^o Chapeaux.....	7
5 ^o Bas.....	18 paires.
6 ^o Souliers.....	25 —
7 ^o Boucles d'argent.....	3 —
8 ^o Sabres.....	3 avec leur baudrier.
9 ^o Épée.....	1 en argent.
10 ^o Guêtres.....	2 paires.
11 ^o Argent en numéraire ou assignats, 3.079 livres, 4 sols.	

Arrêté par nous membres de la Société républicaine de Muret, le 13 octobre 1793, l'an II de la République française une et indivisible.

RUPÉ, *président* ; FRAISSE, DESACY, *secrétaires*

La Convention renvoie aux comités d'agriculture et de commerce réunis une adresse concernant la fabrication du coton (1).

Les administrateurs du district de Beaugency font part à la Convention nationale que, le 1^{er} de ce mois, les jeunes citoyens de ce district sont partis, en jurant de cueillir des lauriers, ou de mourir à la poste. Les administrateurs demandent que leur district soit distrait de la réquisition des grains, attendu la disette qui y règne.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi à la Commission des subsistances (2).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 326.

(2) *Ibid.*